TRANSFERTS PÉRINATAUX

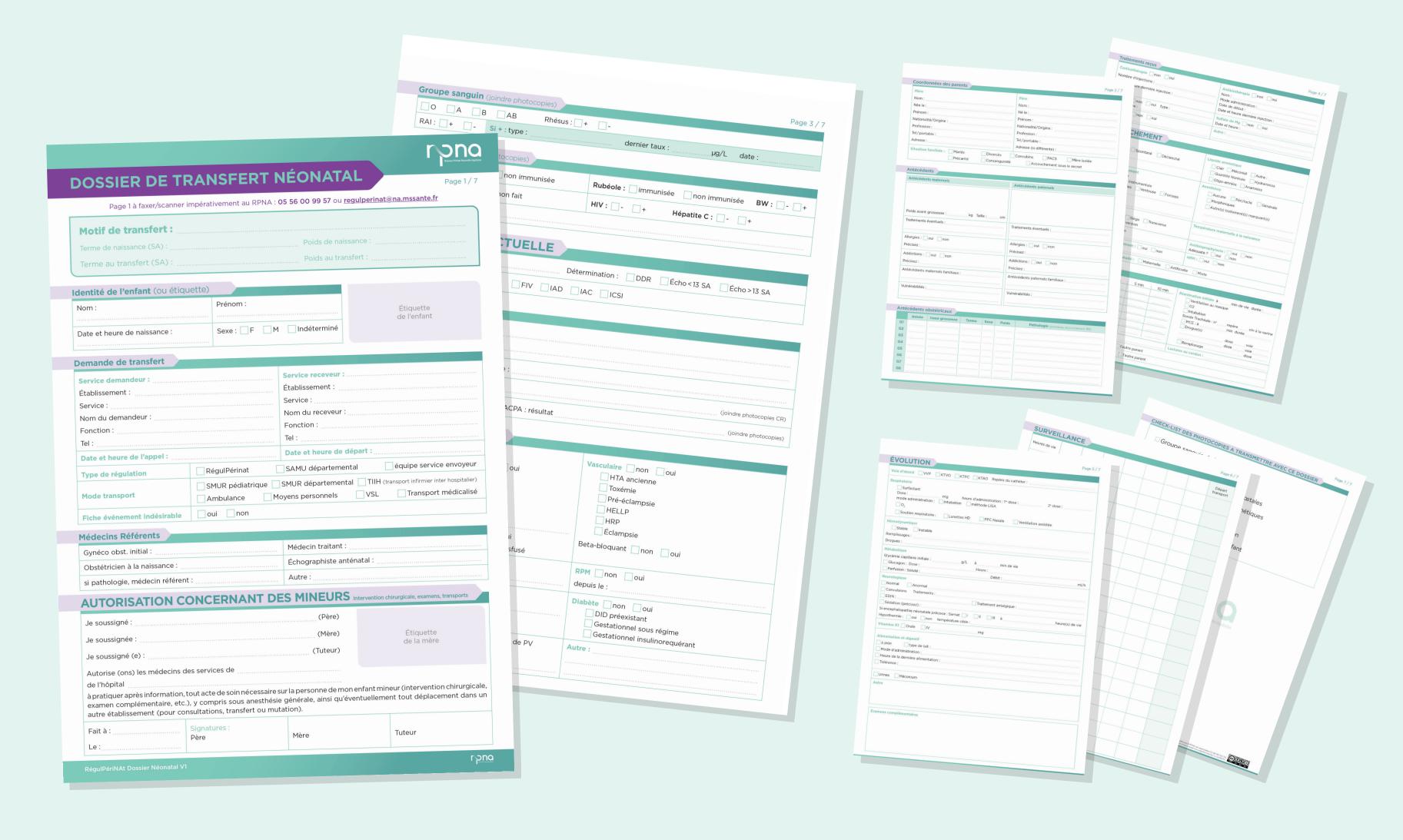
Objectifs

- Développer la cellule d'orientation et de régulation RégulpériNAt.
- D'Harmoniser les pratiques et optimiser les transferts périnataux maternels et néonataux.
- D'Suivre l'activité et l'analyse statistique des transferts périnataux sur toute la région.

Autres Projets

- Partenariat avec
 l'Observatoire Régional
 des Urgences pour le
 Registre Opérationnel
 des Ressources
- Travaux ARS sur les Transferts Infirmiers Inter-Hospitaliers et les SAMU départementaux.
- Plaquette d'information sur le travail en réseau des maternités et services de néonatologie et sur les transferts périnataux

RégulPériNAt et outils associés



La cellule de régulation des transferts périnataux interhospitaliers non médicalisés, RégulPériNAt, a pour ambition de répondre aux professionnels des maternités de toute la Nouvelle Aquitaine pour leur apporter aide et logistique dans l'organisation des transferts non médicalisés des femmes enceintes, des accouchées et/ ou des nouveau-nés, tout en préservant le lien mère-enfant. RégulPériNAt s'appuie sur les recommandations nationales de bonnes pratiques et

sur des outils communs (dossiers médicaux de transfert et contre-transfert, logigrammes organisationnels, indications et modalités de transferts...) construits par la commission de travail du RPNA. Cette cellule, ouverte tous les jours de 8h à 18h, se compose de sagesfemmes régulatrices qui ont connaissance en temps réel du nombre et de la localisation des lits disponibles sur le territoire.

Elles assurent également un relevé de tous les transferts périnataux régionaux pour une veille épidémiologique.

